



Syndicat Intercommunal
d'Aménagement et d'Entretien
de la Sienna



COMITE DE PILOTAGE SITE NATURA 2000 « Bassin de l'Airou » Le vendredi 09 décembre 2022

ORDRE DU JOUR :

- 1- Election du président du comité de pilotage et désignation de la structure animatrice,
- 2- Présentation du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » révisé, et point sur l'avancement de celui-ci
- 3- Présentation du Projet Agro-Environnemental et Climatique du Bassin de l'Airou et des MAEC disponibles sur le site.
- 4- Informations diverses concernant le site Natura 2000

PERSONNES PRESENTES :

Mme **FORTIN Serena**, Mairie de Beauchamps,
Mr **DUMONT Didier**, Mairie de Bourguenolles,
Mr **DOUASBIN Patrick**, Mairie de la Haye-Pesnel
Mme **LEGRAND-FORT Marie Christine**, Mairie de la Meurdraquière et représentante de la Communauté de Communes « Granville, Terre et Mer »,
Mr **HEURTAUX Jean-Claude**, Mairie de Gavray sur Sienna
Mme **PIGEON Camille**, Mairie de Villedieu les Poèles-Rouffigny,
Mr **VILLAESPESA Stéphane**, Président du SIAES et Président du Comité de Pilotage,
Mr **BEDOUIN Mathieu**, Mairie du Mesnil Villeman,
Mme **GAULTIER Mélisande**, CPIE des Collines Normandes,
Mr **DELANDE Stéphane**, DREAL de Normandie,
Mr **VATTIER Laurent**, DDTM de la Manche,
Mr **DESAINTJORES Stéphane**, DDTM de la Manche,
Mr **BONNEMASON Éric**, SIAES

PERSONNES EXCUSEES :

Mme **PLOUVIEZ-DIAZ Françoise**. Sous-Préfète de Coutances,
Mr **AGNES Hervé**, Représentant du Conseil départemental de la manche et représentant de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage
Mr **MESLIN Jean Denis**, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Mr **FAGUAIS Éric**, Mairie de la Trinité
Mr **BLIN Ludovic**, Représentant de Villedieu Intercom et de la mairie de La Lande d'Airou

Mr VILLAESPESA accueille les personnes présentes et ouvre la réunion.

1- Election du président du comité de pilotage et désignation de la structure animatrice :

Mr VATTIER rappelle que la possibilité est donnée aux élus et aux collectivités locales de prendre en charge l'animation des sites Natura 2000 de leur territoire, en élisant parmi eux, pour 3 ans, le président du comité de pilotage et la collectivité qui en assurera l'animation.

Actuellement M. VILLAESPESA est président du Comité de pilotage et le SIAES est la collectivité maîtresse d'ouvrage du site. Mr VATTIER souhaite savoir si des personnes s'opposent à ce que ces deux élections s'effectuent à main levée. Aucune personne ne s'y oppose.

En préambule à l'élection M. HEURTAUX fait remarquer que peu de communication a été faite autour de cette élection et de la possibilité pour les élus de se présenter à la présidence de ce comité de pilotage. M. VATTIER rappelle que tout cela est stipulé dans le courrier d'invitation à ce COPIL et que les mairies en ont été informées via le courrier qui les invitait à désigner leurs représentants.

Election du président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » :

Mr VILLAESPESA Stéphane, président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne, est seul candidat à sa propre succession.

Résultat de l'élection :

Votants : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 9

Mr VILLAESPESA Stéphane est élu président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou »

Désignation de la structure animatrice du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » :

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne se porte candidat.

Résultat de l'élection :

Votants : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 9

Le SIAES est réélu structure animatrice du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » pour 3 ans.

En préambule et suite à l'élection, Mr VILLAESPESA aborde la question **du transfert de la l'autorité administrative du site et de ses financements de l'état vers la région Normandie au 1^{er} janvier 2023** dans le cadre de la loi 3Ds **relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale** du 09 février 2022. Ce point devait être abordé dans la partie questions diverses. Mr VILLAESPESA pose ainsi la question de la pérennité des financements liés à l'animation du site et des éventuels changements que cela pourrait apporter.

M. DELALANDE précise que la Région Normandie s'est d'ores et déjà dotée d'un service dédié avec certains agents de la DREAL qui ont été transférés vers la Région. Les financements sont assurés pour les prochaines années. Ce transfert de compétences va connaître une période de transition début 2023, le temps que les équipes se mettent en place. Il est important que le syndicat de la Sienne envoie une lettre d'intention aux services de la Région pour effectuer une pré-demande de financement pour l'animation du Document d'Objectif en 2023. Ce courrier est à transmettre avant le 31 décembre 2022. M. VATTIER précise que la DDTM 50 en charge jusqu'au 31 décembre du site continuera ses missions de police en instruisant notamment les Evaluation d'Incidence Natura 2000 des différents porteurs de projet du territoire. Les services de la DDTM 50 seront également toujours présents en Comité de Pilotage.

2- Présentation du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » révisé, et point sur l'avancement de celui-ci :

M. BONNEMASON Présente le document d'objectif et son fonctionnement décliné en 4 objectifs de développement durable :

- A** – *Préserver et améliorer la fonctionnalité du cours d'eau,*
- B** – *Garantir et suivre la qualité de l'eau,*
- C** – *Préserver et suivre les espèces d'intérêt patrimonial,*
- D** – *Mettre en œuvre les outils et les moyens nécessaires à la gestion du site Natura 2000,*

Ces 4 ODD sont ensuite subdivisés en 46 mesures du Documents d'objectifs.

Laurent Vattier rappelle que le classement Natura 2000 du l'Airou tient essentiellement au fait que plusieurs espèces d'intérêt patrimonial ont été recensées dans ce cours d'eau depuis plusieurs années.

Ces espèces sont :

- Le Saumon atlantique (*salmo salar*)
- La Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- La cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)
- Le chabot (*Cottus gobio*)
- La lamproie de planer (*Lampetra planeri*)
- La mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*)

Une présentation est faite par Éric BONNEMASON des dernières évolutions sur le site Natura 2000 et des travaux réalisés depuis 2019 et la nouvelle version du Document d'Objectifs validé le 17 juillet 2019. *Pour en connaître le contenu détaillé se référer au diaporama présenter lors de la réunion.*

Plusieurs remarques ont été faites sur cette présentation :

M. VILLAESPESA : demande si les travaux d'entretien de l'Airou peuvent être financés par via Feader sur Natura 2000.

M. VATTIER et M. DELALANDE répondent que c'est possible par le biais des contrats NATURA 2000, cependant ces contrats n'acceptent pas de doubles financements, c'est-à-dire que si le SIAES est déjà financé par l'agence de l'eau sur ce poste, il ne pourra pas faire appel à un financement par contrat Natura 2000. Le financement par contrat n'est possible que si le cahier des charges correspondant apparaît dans le Document d'Objectif Natura 2000.

M. BEDOUIN demande à qui incombe l'entretien des aménagements (clôtures, abreuvoirs etc.) réalisés par le SIAES. M. VILLAESPESA répond que cet entretien est à la charge du propriétaire et/ou de l'exploitant. Éric BONNEMASON rappelle que l'ensemble des installations que le SIAES a installé au fil des ans constituent l'outil de travail des exploitants des parcelles et que l'entretien est à leur charge.

En relation avec la sécheresse de cette année et les tensions sur la quantité d'eau disponible une remarque de Mr BEDOUIN est faite sur la Restauration de la Continuité Ecologique et en particulier sur l'incohérence de l'installation de retenue cet été sur la Vire pour assurer l'approvisionnement en eau potable. M. VATTIER répond que les barrages ne permettent pas d'augmenter la quantité d'eau sur un bassin versant, qui ne dépend que des précipitations. Outre leurs impacts sur les espèces migratrices, ces ouvrages interrompent le cycle de l'eau et perturbent les usages et les milieux sur le reste du bassin versant. En outre, la qualité de l'eau des retenues se dégrade très fortement en cas de fortes chaleurs, avec parfois la production de substances très toxiques y compris pour la santé humaine (phénomènes de dystrophie). En revanche, les haies et de zones humides constituent d'excellents moyens pour préserver la quantité et la qualité des ressources en eau.

M. HEURTAUX demande des précisions sur les chiffres sur les indices d'abondance saumon présentés en réunion. Il souhaite savoir pourquoi certaines stations ont vu leurs chiffres changer autant au fil des ans. Eric BONNEMASON lui répond qu'il est difficile de répondre à cette question avec exactitude car cela dépend de nombreux facteurs (conditions climatiques de l'année, biais des opérateurs lors des pêches électriques, hauteurs d'eau etc...).

Eric BONNEMASON précise que les chiffres pour 2022 sont dans les normes relevées les années précédentes ce qui est encourageant pour le moment. M. VATTIER complète en indiquant que les valeurs sur une station isolée peuvent varier, mais que la moyenne à l'échelle du site Natura 2000 ou du bassin versant apparaît plus stable. Il précise toutefois qu'il est possible que les effets de la canicule n'apparaissent que dans les années à venir.

La réactualisation des données sur la population de mulettes perlières est prévue en 2023. Mme GAULTIER rappelle que les premières réintroductions de mulettes sur le site ont eu lieu en 2015 ; ce nouvel inventaire permettra peut-être d'en retrouver la trace.

3- Présentation du PAEC du site du Bassin de l'Airou.

Éric BONNEMASON Présente le PAEC

Le territoire retenu pour ce projet Agro-environnemental et Climatique correspond au site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » (FR2500113). Dans un souci de clarté, le périmètre du site a été ajusté à la parcelle.

L'objectif principal du PAEC est de maintenir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement à proximité de la rivière « Airou » pour conserver sa richesse faunistique et la qualité de ses habitats aquatiques.

Du fait des usages locaux, il est essentiel de maintenir une activité d'élevage extensif au cœur même du site Natura 2000. Le PAEC s'attache à maintenir les prairies et plus particulièrement les prairies humides. Au-delà du maintien de ces surfaces en herbe, l'objectif de ce PAEC est de favoriser la gestion extensive de ces prairies, pour qu'elles conservent leur rôle de filtre épurateur. Pour maintenir cette capacité naturelle, les MAEC vont pouvoir limiter voire supprimer les apports de fertilisants. La quantité d'animaux présents dans ces parcelles sera régulée pour éviter le surpâturage, qui pourrait dégrader la couche superficielle protectrice de ces prairies. La présence d'animaux durant les périodes critiques (période hivernale) sera proscrite pour préserver les caractéristiques protectrices de ces surfaces en herbes.

Des mesures sont également proposées pour favoriser l'entretien du maillage bocager. L'accompagnement pour entretenir ces éléments écologiques du paysage va favoriser leur maintien.

Ce projet agro-environnementale et climatique est porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Siennne. Le projet agro-environnemental contient uniquement des MAEC à enjeux localisés. 6 mesures agro-environnementales et climatiques vont être proposées sur le territoire éligible :

	Catalogue MAEC	Type	Catégorie	MAEC	Objectif
1	70.10	Localisée	Biodiversité	Préservation des milieux humides	2
2	70.10	Localisée	Biodiversité	Préservation des milieux humides-Amélioration de la gestion par le pâturage	2
3	70.10	Localisée	Biodiversité	Surfaces herbagères et pastorales	1
4	70.10	Systèmes	Biodiversité	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	2
5	70.10	Localisée	Biodiversité	Création de Prairie	2
6	70.13	Localisée	Biodiversité	Maintien de l'ouverture des milieux – Amélioration de la gestion par le pâturage	2
7	70.14	Localisée	Biodiversité	Entretien durable des infrastructures agroécologiques- Ligneux	2

La Chambre d'Agriculture animera de son côté des MAEC Bien-Etre Animal sur l'ensemble du territoire départemental. Les exploitants en seront également informés.
Enfin il est précisé que suite à la validation du PAEC à la CRAEC du 15 décembre 2022 des réunions d'information seront organisées sur le territoire pour les exploitants concernés dans le premier semestre 2023.

M. BEDOUIN demande s'il existe des chiffres sur les départs et installation d'exploitants agricoles sur le territoire. M. BONNEMASON lui répond que les chiffres en termes de nombre d'exploitation sont assez stables sur le territoire d'après les recensements agricoles. Cependant ces chiffres sont à nuancer par les surfaces exploitées et surtout les pratiques agricoles qui se transforment en profondeur. Ce qui peut impacter une rivière comme l'Airou sur laquelle on observe une certaine déprise par endroits.

4- Questions diverses :

ENS du Moulin d'Airou : Depuis plusieurs années maintenant le conseil départemental envisage la création d'un Espace Naturel Sensible auprès du Moulin d'Airou sur la commune de Ver. M ; BONNEMASON a contacté la personne en charge de ce dossier en amont de cette réunion et informe le comité de pilotage que :

- Le projet est toujours en cours mais avance peu en effet la condition première à la création de cet ENS est l'achat du moulin par le conseil départemental qui pour le moment connaît des difficultés liées à la succession de l'ancien propriétaire et n'est donc pas encore à l'ordre du jour.
- En cas d'achat par le conseil départemental tous les scénarii sont encore à l'étude quant à l'avenir du moulin et de son ouvrage hydraulique. Plusieurs études seraient alors à mener dont une étude patrimoniale
- La création de cet ENS sera de nouveau à l'étude lors de la révision du schéma départemental des ENS en 2023.

Aménagement du pont d'accès à la carrière de Bourguenolles : La carrière de Bourguenolles s'est mise en conformité avec son arrêté d'extension dans lequel elle avait pour obligation de réaménager son pont d'accès et de le mettre en conformité vis-à-vis de la continuité écologique. Les travaux se sont déroulés en fin d'été 2022 avec l'installation d'un pont cadre. M. Villaespesa rappelle que c'est la fin d'un dossier vieux de plusieurs années.

Un incident a eu lieu au niveau de la station de pompage d'eau potable à Ver. Cela a généré une pollution avec mortalité piscicole sur la Sienne, mais peu d'impacts sur le site Natura 2000 qui se trouve en amont.

Mr VILLAESPESA remercie les personnes présentes et clôt cette réunion. Il tient également à remercier les services de la DDTM50 gestionnaires du site depuis sa création en 2007 et jusqu'au 31 décembre 2022, pour le professionnalisme dont ils ont fait preuve durant toutes ces années et pour le travail effectué.

Mr Stéphane VILLAESPESA
*Président du comité de pilotage du site
Natura 2000 « Bassin de l'Airou »*

